

Analyses et connaissance



La tension des marchés du logement en Pays de la Loire

Méthodologie de l'édition 2023 de l'étude

Table des matières

I – Contexte.....	3
II – Objectifs.....	3
III – Maille de l'étude.....	3
1. Présentation générale.....	3
2. EPCI 2019 et 2021.....	4
IV – Méthodologie.....	4
1. Présentation générale.....	4
2. Indicateurs.....	4
2.1 Liste et définition des indicateurs.....	4
2.2 Sources utilisées.....	6
3. Cotations et classes de valeur afférentes aux indicateurs.....	7
3.1. Généralités.....	7
3.2 Classes de valeurs de référence afférentes aux indicateurs.....	8
IV – Cartographie.....	9
V – Profils de territoire.....	10

I – Contexte

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire a initié, à partir de l'année 2011, un système d'information sur les Tensions des Marchés du Logement (TML) à l'échelle de la région.

Dans un contexte où l'intervention de l'État s'avère de plus en plus territorialisée et ciblée par segment de parc (programmation du logement social, investissement locatif privé dans les zones tendues...), il est en effet apparu nécessaire de pouvoir disposer d'une connaissance plus fine des tensions des marchés du logement.

Ce système d'information permet de disposer d'une vision globale des tensions des marchés du logement en Pays de la Loire et de leurs évolutions pour chaque segment de marché (secteur locatif social, secteur locatif privé, et accession sociale à la propriété).

La dernière version de l'étude TML, ainsi que les millésimes précédents, sont consultables dans la rubrique dédiée du site internet de la DREAL Pays de la Loire :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/tensions-sur-les-marches-du-logement-r1071.html>

Les publications suivantes sont également mises à disposition dans la rubrique dédiée du site internet de la DREAL :

- La synthèse de l'étude de la tension des marchés du logement – Édition 2023
- L'outil « Profils de territoires » – Édition 2023

II – Objectifs

Cette étude a pour but de qualifier la tension de chaque segment de parc sur la base d'indicateurs.

Au-delà de l'analyse des tensions, elle vise à :

- aboutir avec les acteurs de la politique de l'habitat, aux niveaux régional et local, à une vision partagée des enjeux en matière de logement ;
- disposer d'un outil d'aide à la décision pour la répartition territoriale des aides de l'État en faveur du logement social.

Cet outil permet par ailleurs à l'État de bénéficier d'éléments pour formaliser ses avis, notamment sur les programmes locaux de l'habitat et les schémas de cohérence territoriale et pour orienter son action sur les territoires en lien avec les collectivités territoriales.

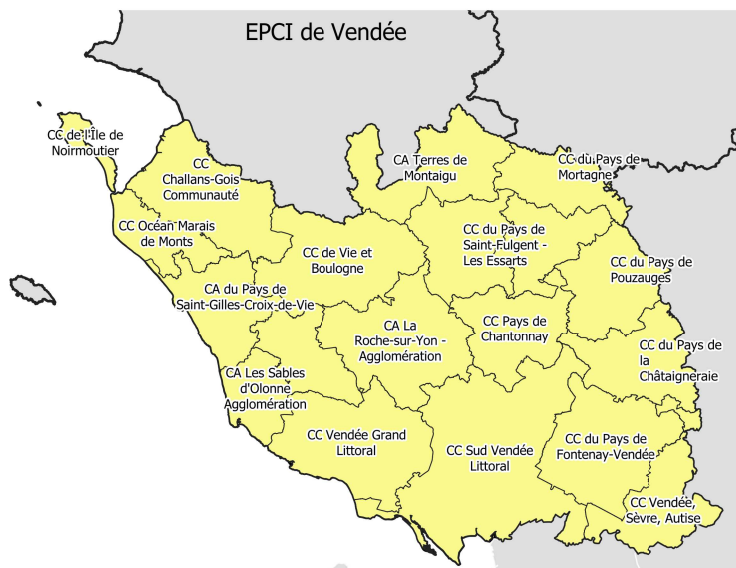
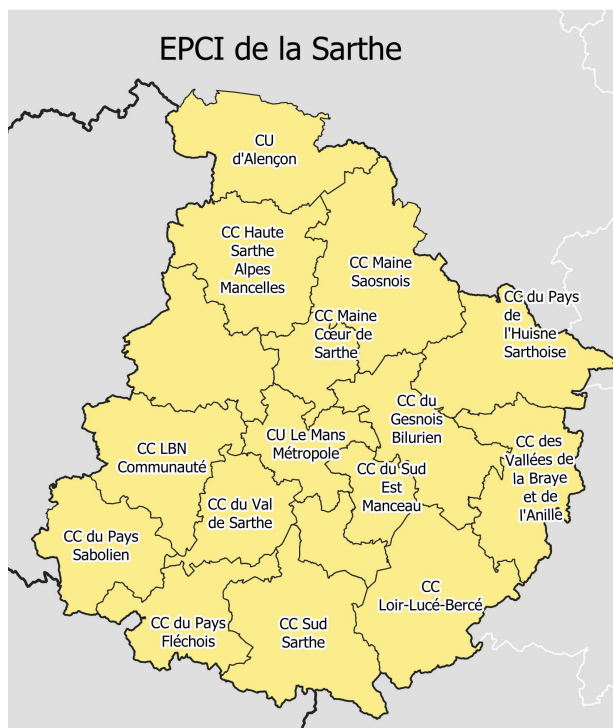
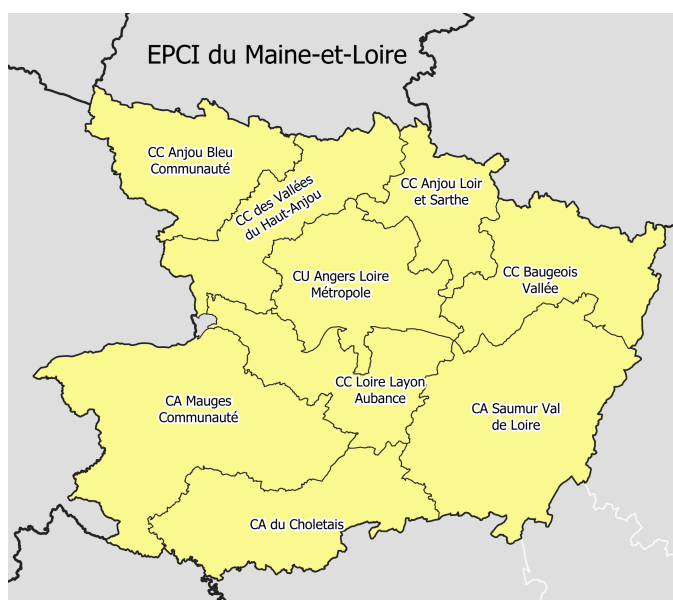
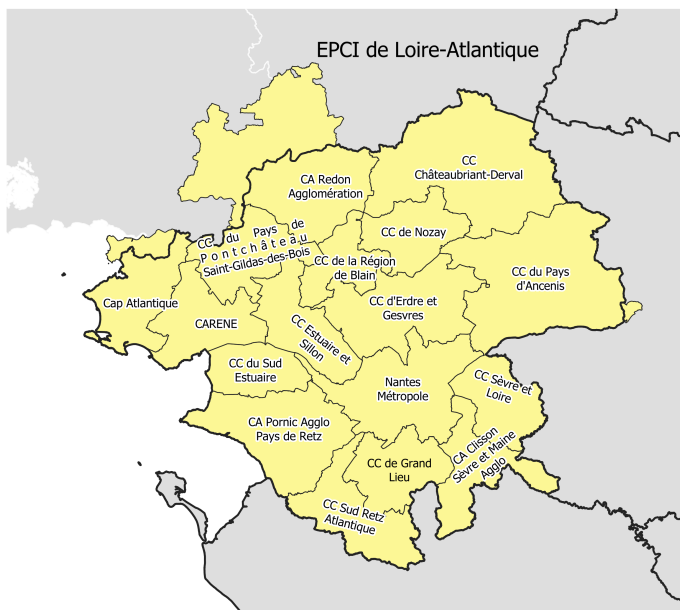
Enfin, ces informations permettent aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), porteurs d'une politique d'habitat, de disposer d'indicateurs et de leur cotation, d'appréhender les niveaux de tensions sur leur territoire et de les représenter dans le contexte régional.

III – Maille de l'étude

1. Présentation générale

Le niveau d'analyse est celui des EPCI de la région Pays de la Loire. En effet, l'échelon communal n'a pas été jugé opportun, car certaines données ne sont pas suffisamment robustes à un niveau géographique aussi fin. L'EPCI étant un périmètre « politique », il est susceptible d'évoluer.

2. EPCI en 2022



IV – Méthodologie

1. Présentation générale

Dix-huit indicateurs ont été sélectionnés en 2011 pour définir la tension des marchés du logement au sein des EPCI de la région Pays de la Loire.

L'étude est basée sur la cotation de ces 18 indicateurs selon les classes de valeurs définies lors de la première étude réalisée en 2011. Une cotation synthétique est ensuite calculée, permettant d'évaluer la tension par segment de marché. Les indicateurs fixent la gradation des tensions des marchés locaux et permettent de disposer d'une méthode de classement des EPCI régionaux en fonction du niveau de tension.

2. Indicateurs

2.1 Liste et définition des indicateurs

Le système d'information sur les tensions des marchés du logement repose sur 18 indicateurs d'offre et de demande, et des indicateurs de progression et de stock. Les indicateurs de progression ont été limités afin de ne pas favoriser les secteurs péri-urbains.

Cette étude est mise à jour annuellement avec les dernières données disponibles. Les différentes sources de données étant actualisées selon des calendriers différents, seuls quelques indicateurs ont été recalculés pour l'édition 2021.

Ainsi, les 18 indicateurs pris en compte ont pu être actualisés :

Les indicateurs s'appuyant sur la source Filocom ont été actualisé avec le nouveau millésime 2019 de cette source.

Indicateurs	Définition	Source
1 – Écart entre le poids des ménages par rapport au poids des ménages médian à l'EPCI	Nombre de ménages fiscaux par EPCI – médiane régionale du nbre de ménages	Filocom 2019
2 – Évolution annuelle du nombre de ménages depuis 2009	$((\text{ménages fiscaux "N"} / \text{ménages fiscaux 2009}) - 1) * 100$	Filocom 2009 et 2019
3 – Nombre de logements construits en moyenne annuelle sur 10 ans pour 1 000 habitants en 2016	Nombre annuel moyen de logements commencés de 2011 à 2020 / (population sans double compte en 2017 / 1000)	Sitadel 2022 RP 2019
4 – Part des ménages en âge d'être actifs	Nombre de ménages fiscaux entre 25 et 59 ans / nombre total de ménages fiscaux	Filocom 2019
5 – Poids des locataires dans les résidences principales	Nombre de RP du parc locatif / nombre total de RP	Filocom 2019
5bis – Poids des propriétaires dans les résidences principales	Nombre de RP Propriétaire occupant / nombre total de RP	Filocom 2019
7 – Poids des ménages en locatif privé aux revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM	Nombre de RP parc locatif privé avec des ménages aux revenus < 60 % des plafonds HLM / RP locatif parc privé	Filocom 2019
8 – Vacance dans le parc HLM construit après 2000	Nombre de logements vacants du parc locatif public construits après 2000 / nombre de logements sociaux construits après 2000	RPLS 2022
9 – Mobilité dans le parc HLM	Nombre total d'emménagements depuis 1 an / Nombre total de logements HLM proposés à la location depuis 1 an ou plus	RPLS 2022
10 – Demande locative sociale externe sur le parc HLM existant	Nombre demandes externes parc HLM / nombre logements HLM 2020	FDLS 2023 RPLS 2022
11 – Loyers privés	Loyer moyen au m ² par EPCI	SICLOP 2023

12 – Vacance dans le parc privé construit après 2000	Nombre de logements vacants dans le parc privé construit depuis 2000 / (nombre RP du parc privé construites à partir 2000 + nombre logements vacants du parc privé construits depuis 2000 + nombre résidences secondaires construites depuis 2000)	Filocom 2019
13 – Poids des ménages en locatif aux revenus supérieurs à 100 % des plafonds HLM	Nombre de ménages locataires aux revenus > 100 % des plafonds HLM / Nombre de ménages aux revenus renseignés	Filocom 2019
14 – Prix moyen au m ² des maisons neuves	Prix total des maisons / surface totale des maisons	EPTB 2021
15 – Prix moyen au m ² des terrains à bâtir	Prix total des terrains / surface totale des terrains	EPTB 2021
16 – Vacance dans le parc privé (ancien et récent)	Total des logements vacants du parc privé / (Total des RP du parc privé + Total des LV + Total des RS)	Filocom 2019
17 – Poids des ménages en locatif privé aux revenus supérieurs à 130 % des plafonds HLM	Nombre de ménages locataires aux revenus > 130 % des plafonds HLM / Nombre de ménages aux revenus renseignés	Filocom 2019
18 – Part des ménages au chef de famille âgé de 40 à 59 ans et locataire	Nombre de ménages 40-59 ans locataires parc public et parc privé / (ménages locataires 40-59 + ménages propriétaires 40-59 + autres 40-59 ans)	Filocom 2019

Les 18 indicateurs sélectionnés permettent de qualifier les marchés du logement selon quatre thèmes :

- **le dynamisme local**, via l'étude de l'évolution de population et de la construction neuve
- **les ménages ciblés par les parcs de logement**, grâce à l'analyse des revenus des ménages, de leur âge
- **les situations de concurrence entre les parcs de logement**, par l'étude des coûts des logements
- **les marges de manœuvre dans l'offre de logement existante**, via l'analyse de la vacance des logements et de la mobilité des ménages au sein des parcs de logement

Certains calculs d'indicateurs ont évolué depuis 2011, à savoir :

- le calcul au m² du prix des terrains afin d'être au plus près de la réalité du marché ;
- la prise en compte des résidences secondaires dans le calcul de la vacance ;
- la prise en compte du parc récent depuis l'année 2000 ;
- l'évolution du nombre de ménages est définie en moyenne annuelle ;
- le prix des maisons est déterminé au m².

Les classes correspondantes ont été recalculées.

2.2 Sources utilisées

Afin d'être au plus proche des réalités des marchés du logement, le système d'information sur les tensions est amené à évoluer en fonction des sources sur lesquelles il s'appuie.

Plusieurs évolutions sont ainsi intervenues au cours des différents millésimes :

- En 2013 : un changement de la source pour le prix des maisons est intervenu.
- En 2014 : d'autres sources ont été utilisées pour la comparaison nationale, notamment pour l'indicateur 11 relatif aux loyers privés, et pour l'indicateur 10 relatif à la demande locative sociale externe.
- En 2017 : la source utilisée pour l'indicateur 11, relatif aux loyers privés, pour l'étude comparative de Nantes Métropole avec les autres territoires de l'Ouest, est désormais « CLAMEUR ». Cela permet ainsi de disposer des mêmes données sur chaque EPCI.
- Enfin, en 2020 : RPLS a remplacé Filocom pour l'indicateur relatif à la vacance dans le parc HLM récent. L'indicateur a également été recalculé avec cette source pour le millésime précédent, permettant ainsi de mesurer les évolutions.

Source	Description
Filocom	Filocom est un fichier des logements par commune. Cette base de données, d'origine fiscale, porte sur les logements et leurs occupants. C'est une source nationale mise à disposition par le service statistique du ministère (SOeS).
Sit@del2	Sit@del2 est un système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux. Il recense l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logement) et à usage non résidentiel (locaux) soumises à la procédure d'instruction du permis de construire. C'est une source nationale contrôlée et enrichie par le service statistique du ministère (Soes)
RPLS	RPLS est un répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. C'est une source nationale mise à disposition par le service statistique du ministère (SOeS).
Fichiers de la demande locative sociale – info-centre "SNE"	Les fichiers concernent l'ensemble des demandes de logements sociaux sur la région Pays de la Loire. Ils alimentent le Système National d'Enregistrement qui recense les demandes sur la France entière. C'est une source nationale.
SICLOP	SICLOP est un Système d'Information et de Collecte des Loyers Privés en Pays de la Loire basé sur les annonces parues sur le site "Ouest France Immobilier". Ce système a été créé et est alimenté par la DREAL Pays de la Loire.
CLAMEUR	CLAMEUR (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux) est un observatoire des loyers du marché locatif privé créé par des professionnels et des associations intervenant dans le champ de l'immobilier. Les données sont disponibles sur leur site internet.
EPTB	EPTB est une Enquête Annuelle sur le Prix des Terrains à Bâtir auprès des particuliers qui ont déposé un permis de construire pour une maison individuelle. Elle permet de connaître le prix et les caractéristiques des terrains, ainsi que le prix des maisons neuves. C'est une source nationale mise à disposition par le service statistique du ministère (SoeS).

À noter également que ces sources de données sont actualisées selon des calendriers différents. Filocom est ainsi normalement actualisé tous les deux ans. Les autres bases de données utilisées (RPLS, Sitaldel, les fichiers de la demande locative sociale, EPTB et Siclop) sont mises à jour au moins tous les ans. Pour le calcul des indicateurs, c'est le dernier millésime « n » disponible au moment de l'étude qui est utilisé.

3. Cotations et classes de valeur afférentes aux indicateurs

3.1. Généralités

Une fois la 1^{re} étape de calcul des 18 indicateurs listés au point 2 réalisée, il s'agit, dans un 2^e temps, de **calculer une cotation pour chaque indicateur** en tenant compte de classes de valeurs établies à l'échelle régionale.

Les 18 indicateurs sont répartis par segment de marché (voir tableau ci-dessous). Certains de ces indicateurs sont communs à plusieurs secteurs : ce sont les indicateurs du « tronc commun ». D'autres sont spécifiques à chacun des secteurs.

Parmi ceux-ci, deux indicateurs, en jaune, sont communs à plusieurs secteurs : le niveau des loyers dans le parc privé et la mobilité dans le parc HLM se retrouvent dans les deux segments de marché du parc locatif. Le prix des maisons au m², en bleu, est, lui, commun à l'ensemble des segments du parc privé : en locatif et en accession.

Chaque indicateur est analysé en termes de valeur et de cotation, ce qui permet d'établir une cotation synthétique par secteur de marché. Les indicateurs manquants ou non robustes (par exemple : moins de 11 annonces collectées sur un EPCI pour l'indicateur relatif aux niveaux des loyers privés) ne seront pas pris en compte dans le calcul des cotations synthétiques. Par conséquent, les autres indicateurs sont pondérés.

Tronc commun	Nombre de logements construits en moyenne annuelle sur 10 ans pour 1 000 habitants en 2022	Nombre de logements construits en moyenne annuelle sur 10 ans pour 1 000 habitants en 2022	Nombre de logements construits en moyenne annuelle sur 10 ans pour 1 000 habitants en 2022
	Part des ménages en âge d'être actifs	Part des ménages en âge d'être actifs	Part des ménages en âge d'être actifs
	Poids des locataires dans les résidences principales	Poids des locataires dans les résidences principales	Poids des propriétaires dans les résidences principales
Indicateurs spécifiques	Poids des ménages en locatif privé aux revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM (%)	Mobilité dans le parc HLM	Prix moyen au m ² des maisons neuves
	Vacance dans le parc HLM construit après 2000	Loyers privés	Prix moyen au m ² des terrains à bâtir
	Mobilité dans le parc HLM	Vacance dans le parc locatif privé construit après 2000	Vacance dans le parc privé
	Demande locative sociale externe sur le parc HLM existant	Poids des ménages en locatif aux revenus supérieurs à 100 % des plafonds HLM (%)	Poids des ménages en locatif privé aux revenus supérieurs à 130 % des plafonds HLM (%)
	Loyers privés	Prix moyen au m ² des maisons neuves	Part des ménages au chef de famille âgé de 40 à 59 ans et locataire

La méthode utilisée pour le calcul des classes de valeurs et des cotations est celle de l'écart-type. Elle consiste à mesurer la dispersion ou l'étalement d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne. Plus l'écart-type est faible, plus la population observée est homogène.

La 3^e et dernière étape consiste enfin à **additionner les cotations calculées pour les 3 secteurs de marché** : sur le locatif social, le locatif privé, et l'accession sociale et neuve à la propriété. Les évolutions des indicateurs et des cotations peuvent être ainsi analysées et comparées.

Cette méthode permet ainsi de dégager les zones tendues de celles qui le sont moins. L'avantage est sa proximité avec la réalité des territoires au regard de l'analyse des disparités territoriales, avec pour inconvénient le risque de variations fortes des classements de territoires selon les années sur un indicateur. Une observation régulièrement actualisée pour confirmer la tendance d'un indicateur à la hausse ou à la baisse est ainsi nécessaire.

Précision :

Les classes de valeur retenues pour le calcul des cotations ont été définies lors de la première étude réalisée en 2011 (voir ci-après), **considérée comme le niveau de référence du système d'information sur les tensions des marchés du logement. Ces classes sont figées afin d'établir des comparaisons entre les différents millésimes TML.**

3.2 Classes de valeurs de référence afférentes aux indicateurs

Dynamique du contexte local
Clientèle cible
Marges dans l'offre existante
Concurrences entre parc

Indicateurs	Médiane	Moyenne	Classe moyenne borne inférieure	Classe moyenne borne supérieure	Classe moyenne +1ET	Classe moyenne +2ET	Classe moyenne +3ET
Écart entre le poids des ménages par rapport au poids des ménages médian à l'EPCI	84	5 469	1 569	9 369	17 169	24 969	32 769
Évolution du nombre de ménages (moyenne annuelle)	2,02%	2,05%	1,69%	2,41%	3,14%	3,86%	4,59%
Nombre de logements construits en moyenne annuelle pour 1 000 habitants	8,02	8,83	6,77	10,88	14,99	19,10	23,21
Part des ménages en âge d'être actifs	57,82%	57,42%	54,29%	60,56%	66,83%	73,10%	79,37%
Poids des locataires dans les résidences principales	23,42%	25,08%	21,81%	28,36%	34,91%	41,46%	48,01%
Poids des propriétaires dans les résidences principales	76,58%	74,92%	51,99%	58,54%	65,09%	71,64%	78,19%
Poids des ménages en locatif privé aux revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM	40,32%	40,20%	36,87%	43,54%	50,21%	56,88%	63,55%
Vacance dans le parc HLM récent	2,11%	2,55%	1,36%	3,74%	6,12%	8,50%	10,88%
Mobilité dans le parc HLM	13,33%	13,96%	11,73%	16,18%	20,63%	25,08%	29,53%
Demande locative sociale externe Sur le parc HLM existant	20,1%	24,9%	19,00%	30,73%	42,46%	54,19%	65,92%
Loyers privés	6,45	6,80	6,25	7,35	8,45	9,55	10,65
Vacance dans le parc locatif privé construit après 2000	2,86%	3,26%	2,55%	3,98%	5,41%	6,84%	8,27%
Poids des ménages en locatif aux revenus supérieurs à 100 % des plafonds HLM	16,17%	17,25%	15,04%	19,47%	23,90%	28,33%	32,76%
Prix moyen au m ² des maisons neuves (€)	1 308,01	1 300,60	1 249,06	1 352,13	1 455,19	1 558,26	1 661,32
Prix moyen au m ² des terrains À bâtir (€)	45,00	58,00	38,34	77,33	116,32	155,31	194,30
Vacance dans le parc privé	6,74%	7,19%	5,94%	8,45%	10,96%	13,47%	15,98%
Poids des ménages en locatif privé aux revenus supérieurs à 130 % des plafonds HLM	5,57%	6,14%	4,85%	7,43%	10,01%	12,59%	15,17%
Part des ménages au chef de famille âgé de 40 à 59 ans Et locataire	20,20%	21,77%	18,77%	24,77%	30,77%	36,77%	42,77%

La tension est forte quand la valeur de l'indicateur est élevée pour les indicateurs suivants :

Indicateur n°1 – Écart entre le poids des ménages par rapport au poids des ménages médian à l'EPCI

Indicateur n°2 – Évolution annuelle du nombre de ménages depuis 2009

Indicateur n°3 – Nombre de logements construits en moyenne annuelle sur 10 ans pour 1 000 habitants en 2022

Indicateur n°4 – Part des ménages en âge d'être actifs

Indicateur n°7 – Poids des ménages en locatif privé aux revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM
 Indicateur n°10 – Demande locative sociale externe sur le parc HLM existant
 Indicateur n°11 – Loyers privés
 Indicateur n°13 – Poids des ménages en locatif aux revenus supérieurs à 100 % des plafonds HLM
 Indicateur n°14 – Prix moyen au m² des maisons neuves
 Indicateur n°15 – Prix moyen au m² des terrains à bâtir
 Indicateur n°17 – Poids des ménages en locatif privé aux revenus supérieurs à 130 % des plafonds HLM
 Indicateur n°18 – Part des ménages au chef de famille âgé de 40 à 59 ans et locataire

À l'inverse, pour ces indicateurs, la tension est forte quand la valeur de l'indicateur est faible :

Indicateur n°8 – Vacance dans le parc HLM construit après 2000
 Indicateur n°9 – Mobilité dans le parc HLM
 Indicateur n°12 – Vacance dans le parc locatif privé construit après 2000
 Indicateur n°16 – Vacance dans le parc privé (ancien et récent)

L'indicateur concernant le poids des locataires dans les résidences principales révèle de la tension dans le parc locatif privé si la valeur est faible. La cotation s'inverse quand l'indicateur est utilisé pour l'accession à la propriété.

Pour réaliser les cotations synthétiques, les cotations des indicateurs sont additionnés : les 5 indicateurs du tronc commun et les 5 indicateurs propres à chaque segment. Le niveau de tension par segment est donc le résultat du croisement de plusieurs indicateurs et de la comparaison des territoires entre-eux.

IV – Cartographie

Les 18 indicateurs sont cartographiés selon les classes de valeur définies lors de l'étude 2011.

Pour chacun des indicateurs, trois cartes sont réalisées :

- les nouvelles valeurs avec les données disponibles au moment de l'actualisation de l'étude ;
- l'évolution N-1 – N en valeurs de l'indicateur ;
- l'évolution N-1 – N de la cotation de celui-ci.

Les évolutions sont présentées en valeurs « brutes » et sous forme de cotations, dont l'amplitude varie selon chaque indicateur. Ces deux formes de représentation de l'évolution de la tension sont à mettre en regard et à interpréter avec une précaution importante : En effet, une évolution de la tension de plusieurs points ne signifie pas pour autant qu'un territoire devient tendu ou détendu. **L'évolution de la tension montre une tendance à confirmer dans les futures observations.**

La mise en regard des cartes de l'évolution en valeurs et en cotations permet de relativiser certains résultats. Par exemple, un changement de valeur peut être jugé comme minime si la cotation elle-même reste identique. À l'inverse, un changement de cotation, avec un saut important d'une cotation à une autre, peut être dû à une certaine sensibilité de l'indicateur, que relativisera la carte d'évolution des valeurs.

Pour plus de clarté, **l'année mentionnée dans les titres des cartes d'évolution correspond à l'année de référence de l'étude, et non au millésime de la source utilisée.** En revanche, les années figurant dans les titres des cartes de situation se réfèrent au millésime de la source utilisée. La représentation cartographique classe les valeurs de chaque indicateur de tension du moins tendu (couleur froide – bleue) au plus tendu (couleur chaude – rouge).

La cartographie pour la cotation synthétique sur les 3 secteurs a également été modifiée en 2014 pour une meilleure lisibilité. Les classes ne sont ainsi plus indiquées de manière chiffrée, mais sont caractérisées selon la tension. Le tableau ci-dessous établit la correspondance avec les cotations synthétiques.

Cartographie territoires régionaux	Zones
> 58	Très tendue
52 à 57	Tendue
46 à 51	À l'équilibre

42 à 45	Détendue
< 42	Très détendue

V – Profils de territoire

Les profils de territoire permettent de caractériser la situation d'un EPCI au regard de l'ensemble des indicateurs, et de repérer si ceux-ci convergent vers une situation de tension ou de détente sur le segment choisi, voire si certains d'entre eux divergent de la tendance globale sur le département ou la région Pays de la Loire.

Ce type de représentation qualifie finement le territoire concerné, en mettant en lien les différents champs d'analyse, et en permettant une comparaison entre territoires.

L'usage de plusieurs indicateurs fiabilise le résultat. Les éventuelles disparités entre indicateurs apportent des éclairages sur un dysfonctionnement sur le territoire étudié, qu'il convient alors d'analyser plus précisément. Le niveau de tension sur un secteur peut masquer des disparités entre communes aux profils hétérogènes au sein du territoire (commune pôle de l'EPCI et autres communes par exemple).

La DREAL met à disposition, sur son site internet, l'outil permettant d'établir ces profils de territoires : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/systeme-d-information-sur-les-r1071.html>

Exemple de profil

Précisions sur la démarche

L'étude sur les tensions des marchés du logement a été initiée en 2011 par la DREAL Pays de la Loire. Elle a pour objectif de partager avec les principaux acteurs de la politique de l'habitat aux niveaux régional et local une vision des enjeux en matière de logement.

La méthodologie de l'étude est consultable sur le site internet de la DREAL des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/methodologie-et-outils-r2040.html>

Consulter l'étude sur la tension des marchés en Pays de la Loire – Édition 2021

L'édition 2021 de l'étude, ainsi que les millésimes précédents sont consultables dans la rubrique dédiée du site internet de la DREAL Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/tensions-sur-les-marches-du-logement-r1071.html>

Autres publications consultables sur la tension des marchés du logement en Pays de la Loire

Les publications suivantes sont également mises à disposition dans la rubrique dédiée du site internet de la DREAL :

- ▣ La synthèse de l'étude de la tension des marchés du logement – Édition 2021
- ▣ L'outil « Profils de territoires » – Édition 2021
- ▣ La méthodologie du système d'information sur les tensions des marchés du logement

15 - Niveau des prix des terrains au m ²	
16 – Vacance dans le parc privé	
17 – Poids des ménages à ressources intermédiaires	
18 – Poids des locataires d'âge entre 40 et 59 ans	

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service intermodalité,
aménagement, logement

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex 22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville
11